



Centre de contact Suissesses - Immigrées  
Kontaktstelle Schweizerinnen - Immigrantinnen

## **Communiqué de presse : Lettre ouverte de 24 requérants d'asile déboutés**

*Fribourg, le 21 septembre 2011*

Aujourd'hui une lettre ouverte signée par 24 requérants d'asile déboutés qui vivent au Foyer bas de seuil la Poya à Fribourg a été déposée auprès du Service de l'Action Sociale du Canton de Fribourg. "C'est une punition collective exprimée contre les habitants de la Poya qui a fait déborder le verre" explique D. un des signataires. Au SASOC la délégation de 12 requérants d'asile déboutés accompagnés du CCSI/SOS racisme n'a pas pu être reçue.

C'est le 16 septembre pour une histoire de clé supposé volé par un requérant, que tous les résidant-e-s du Foyer de la Poya ont été punis collectivement. Ils ne pouvaient pas recevoir leur 10 francs d'aide journalière. Il a fallu une action collective de ces derniers pour qu'enfin ORS SA verse cette aide à tout le monde sauf au présumé coupable. Le soi-disant fautif a été interdit d'accès au centre jusqu'à aujourd'hui 17h. Pour une durée de six jours l'intéressé a été jeté à la rue sans un sou et sans avoir droit à ses habits. Une longue discussion avec une responsable du Service de l'action sociale le 16 septembre n'a rien changé à la situation. Pourtant le fait d'exclure une personne de l'aide d'urgence constitue une violation de l'art. 12 de la Constitution Fédérale et de l'art. 36 al. 1 de la Constitution du canton de Fribourg: toute personne qui est dans une situation de détresse a le droit d'être aidé et de recevoir les moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine.

En vue de dénoncer cette situation spécifique et des problèmes généraux liés à la gestion de l'aide d'urgence par la société ORS SA, les résidant-e-s du foyer de la Poya ont décidé de remettre une lettre ouverte aux responsables politique (annexe 1). Sur place le SASOC refusait une rencontre avec une personne responsable de l'aide d'urgence dans le canton de Fribourg. Néanmoins deux employés du SASOC ont enregistré une série de témoignages de résidants. Ces derniers critiquent surtout le comportement méprisant et diffamatoire d'un des employés de l'ORS SA. En effet cet employé en question a déjà retenu l'attention de notre association. Suite à des coups de pied reçus en mars dernier l'un de nos mandants avait l'intention de déposer une plainte pénale contre cet employé (annexe 2).

Le CCSI/SOS Racisme est mandataire de plusieurs signataires de la lettre ouverte. Nous soutenons et accompagnons ces personnes dans leur démarche. Notre association est créée pour promouvoir et défendre les droits des migrants en tout temps et en tout lieu. Alors que le droit de consultation de mandant est garanti à la prison centrale, notre association est interdite d'entrer dans le centre de la Poya. Nous demandons expressément que l'interdiction soit immédiatement levée et que le droit d'accès aux centres nous soit garanti durant les heures de bureau. Pour le CCSI/SOS Racisme cette interdiction constitue une violation flagrante du droit de s'organiser et de conseiller leurs mandants.

Contact :

- > CCSI/SOS Racime : Philippe Blanc; blanc\_p@bluemail.ch; 076 577 47 28
- > Possibilité d'interview avec les requérant-e-s débouté-e-s